

### ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans son discours d'introduction du Comité, le Président se félicite de la bonne fréquentation des réunions des CLE. Il annonce que les élus sont quasiment tous unanimes quant à la distribution du Fonds vert concernant l'éclairage public. Les membres du Comité auront d'ailleurs à se prononcer sur les modalités lors de la prochaine Assemblée générale en juin.

Trois sujets à l'ordre du jour ont retenu l'attention du Président. Le premier concerne le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental. Elle témoigne d'une démarche commune et verra la mise en place d'actions en faveur de la transition énergétique. Le second sujet est le différend comptable qui oppose le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or à son concessionnaire Enedis. Les moyens financiers permettant le renouvellement nécessaire du réseau sont en jeu. Ils doivent permettre d'assurer la bonne résistance de ce dernier pour maintenir la qualité de distribution de l'électricité et l'intégration des productions locales renouvelables. La motion votée par les élus confirme leur volonté et la nécessité de solliciter le juge pour trancher ce différend. Enfin, la candidature pour la signature d'un Contrat Chaleur Renouvelable territorial avec l'ADEME est une opportunité pour les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, de recevoir des subventions supplémentaires lors du remplacement de leur système de chauffage (à condition d'installer des équipements éligibles).

### LE CHIFFRE

70 minutes

C'est le temps de coupure moyen sur la concession électrique du SICECO. Retrouvez les informations principales du contrôle de concession électricité en cliquant [ici](#).

Le contrôle de la concession gaz a également été présenté. Retrouvez le en cliquant [ici](#)

Le Comité syndical du SICECO s'est réuni le 7 avril 2023 à Pouilly-en-Auxois. Il a pris les décisions suivantes :

- ➔ **Approbation des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats 2022** (budget principal, régie chaleur et IRVE).
- ➔ **Décision modificative n°1** du budget principal du SICECO pour l'exercice 2023 afin de financer des dépenses nouvelles ou de procéder à des réajustements de crédits.
- ➔ **Utilisation de la convention de partenariat versée par Enedis en 2022** : 1 199 033 € répartis pour la maîtrise de la demande en énergie et les études d'énergies renouvelables (38 880 €), la mise en sécurité de l'éclairage des voiries (590 160 €), les prises d'illumination (116 092 €), les subventions pour les branchements électriques (28 514 €) et les travaux d'éclairage public (425 387 €).
- ➔ **Signature avec Enedis de l'avenant n° 25 au contrat de concession** prolongeant d'un an les dispositions en vigueur de la Part Couverte par le Tarif (PCT). Cette dernière couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire (taux de 40 %).
- ➔ **Motion de refus du Compte rendu d'activité (CRAC) d'Enedis portant sur l'année 2021** : Depuis 2011, les CRAC d'Enedis sont systématiquement contestés par le Comité syndical du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or. Ce dernier reproche notamment un manque de transparence et des méthodes de calcul du « passif » comptable défavorables aux usagers de la concession. Le Comité acte la nécessité d'engager une procédure contentieuse afin de régler ce litige qui oppose le SICECO à Enedis dans l'interprétation des obligations du concessionnaire dans l'exécution du contrat de concession.
- ➔ **Signature d'avenants aux contrats de concession de distribution de gaz naturel signés entre le SICECO et GRDF pour prolonger les durées de concession pour les communes de Chamblanc, Combertault, Rouvres-en-Plaine et Varanges jusqu'en 2027.**
- ➔ **Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Côte-d'Or pour une durée de trois ans (période 2023-2026)** portant sur les thématiques suivantes :
  - Transition énergétique
  - Développement des énergies renouvelables
  - Biodiversité
  - Accompagnement aux travaux
  - Transformation-évolution du patrimoine du Conseil Départemental
- ➔ **Chaufferie bois et réseau de chaleur de Fontaine-Française** : convention de mise à disposition du personnel avec l'association AGES-ADAPEI, abonné au réseau de chaleur pour le foyer médicalisé et la MAPA, pour effectuer les opérations courantes de suivi du fonctionnement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur.
- ➔ **Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Contrat Chaleur Renouvelable territorial » de l'Ademe** afin de devenir l'opérateur territorial du Fonds Chaleur, c'est-à-dire l'instructeur des subventions Fonds Chaleur de l'Ademe, pour les acteurs publics et privés (hors particuliers) du département de la Côte-d'Or, hors Dijon Métropole.
- ➔ **Création par la SEML Côte-d'Or Énergies de la Société de Projet « Parc Photovoltaïque au sol de l'aérodrome de Pouilly-Maconge » (SAS)** afin de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le site délaissé de l'aérodrome de Pouilly-Maconge, situé sur les communes de Meilly-sur-Rouvres et Maconge.